

ANNEXE Nr 9

REGLEMENT POUR LE CHAMPIONNAT NATIONAL ET FEDERAL INDIVIDUEL VETTERLI POUDRE NOIRE

CHAPITRE I LES ARMES ET MUNITIONS

A. Définition des armes et munitions autorisées

A1 Les armes

Autorisés : tout fusil à **chargement par la bouche**. Mousquet à mèche, mousquet à silex, fusil à silex et fusil à percussion avec crosse de chasse, militaire ou sportive

Interdit : systèmes modernes tels que les inliner (fusils à PN, mais à chargement par la culasse.).

A2 Les munitions

Poudre: Seule la poudre noire disponible dans le commerce peut être chargée.

Projectile, aléatoire

B1 Le mécanisme de détente

Pas de limite de résistance au décrochage de la gâchette.

B2 La crosse, poignée et garde-mains

Toutes les crosses sont admises si elles correspondent à un modèle dont la fabrication est conforme à la période d'avant 1899.

B3 Les organes de visée

Les organes de visée doivent être d'origine ou analogue.

Peuvent être à mire et guidon ou dioptré.

La partie avant peut être ouverte ou fermée.

Toute utilisation d'organes de visée optiques, d'origine ou non, est interdite.

B4 La bretelle de tir

Toutes les bretelles en cuir sont autorisées si pas de style ISSF

La bretelle est à fixer à un point de fixation d'origine de la carabine ou par enlacement

B5 Autres accessoires

Vêtements autorisée: veste de tir , lunettes de tir, chaussures de tir, gants de tir.

Pantalons de tir interdits.

B6 Sécurité

Outre les règles générales de sécurité en vigueur sur tout le stand de tir et lors de toute manipulation d'armes et de munitions, respectons les mesures particulières que :

uniquement des armes et munitions, techniquement irréprochables, se trouvant dans un état opérationnel, suivant les spécifications de l'arme, sont admises.

Le chargement est autorisé sur le pas de tir ou à l'endroit prévu derrière le tireur.

Les amorces à percussion ou poudre d'amorce ne peuvent être appliquées que sur les pas de tir lorsque l'arme est pointée dans la direction de la cible.

CHAPITRE II LE CONCOURS

A. ORGANISATION

A1 Calendrier

La date du championnat national individuel Vetterli poudre noire est fixée à l'avance par accord commun entre les sociétés de tir concernées et la CTC de la FLTAS.

A2 Endroit

Le championnat national individuel Vetterli poudre noire se déroule sur le stand de tir désigné préalablement par la CTC de la FLTAS.

A3 Distance

La distance de tir est de 50 m +/- 1% (et ne pourra être inférieure).

A4 Cibles

Pour la distance de 50 mètres, la cible employée sera la cible ISSF Précision Pistolet 25 mètres.

L'évaluation des cibles se déroulera dans un local distinct où seuls les membres du bureau d'évaluation, les juges et le personnel d'assistance (transporteurs de cibles, encodeurs, etc.) sont autorisés à accéder. (Voir également le point A9 ci-dessous concernant le bureau d'évaluation.)

Les cibles évaluées doivent rester au bureau d'évaluation et ne peuvent être confiées à des tiers, quel que soit le motif.

En cas de réclamation, le demandeur peut examiner ses cibles sous la supervision d'un juge, sans pouvoir les retirer du bureau d'évaluation.

A5 Responsabilités

La sécurité des lieux et de l'infrastructure, voire des installation, sera de la responsabilité de l'organisateur.

Le tireur et le propriétaire seront responsables de l'équipement individuel qu'ils utiliseront ou qui sera utilisé lors des tirs.

A6 Le jury

Le jury est composé d'un groupe de trois juges dont un est à désigner par la CTC de la F.L.T.A.S et les deux autres par la société organisatrice.

Au moins un des juges devra être présent en permanence au pas de tir pendant les séances de tir.

La fonction de juge peut être cumulée soit avec la fonction de commissaire de tir, soit avec celle du membre du bureau d'évaluation des résultats, mais seulement avec l'une d'entre-elle.

Toute réclamation éventuelle est à adresser exclusivement au jury.

Elle doit se faire :

réclamation urgente (entravant le déroulement de la compétition) directement à un membre du jury

contestation d'évaluation

directement ou au plus tard une demi-heure après la publication du résultat, l'évaluation peut être contestée sur le formulaire annexé et doit être accompagné du paiement de la somme de 50.-€ (Voir art.8 E. Règl. Admin.) qui sera restituée au réclamant en cas de réclamation justifiée.

dans tout autre cas

au plus tard le premier jour ouvrable après la date officielle de la compétition sur papier libre ou par courriel, adressée au secrétaire technique de la CTC, le cachet de la poste faisant foi, et contre paiement du droit de réclamation de 50.-€ (Voir aussi art. 8 E. et 10.A. Règl. Admin.) Si la réclamation s'avère irrecevable ou injustifiée, le droit de réclamation ne sera pas restitué.

En cas de réclamation non retenue par le jury, la somme payée sera remise à la CTC.

Dans tous les cas, le formulaire de réclamation dûment complété ainsi que toutes les pièces y relatives sont à remettre dans les plus brefs délais au secrétaire technique de la CTC.

Les décisions du jury sont définitives et irrévocables.

A7 Inscriptions

Les tireurs seront inscrits dans les différentes manches de tir par ordre d'apparition au bureau de tir.

Au cas où les inscriptions peuvent se faire par téléphone ou courriel pour se réserver une manche, ces inscriptions auront priorité.

Le tireur qui a réservé pour une manche doit obligatoirement se présenter une demi-heure avant le début de cette manche au bureau de tir. Passé ce délai la place sera occupée par le prochain tireur sans réservation en attente.

La participation est possible à titre individuel

Le tirage au sort des lignes de tir est obligatoire

.

A8 Vérification du matériel

Le contrôle des armes et des équipements sera effectué sur le pas de tir, peu avant le commencement des tirs exécutés par les tireurs concernés

Un tireur contrôlé ne pourra s'absenter avec son arme dans la période entre le contrôle et les tirs qu'il effectuera

Les décisions du jury sont définitives et irrévocables

A9 Disqualifications

Tout tireur en contravention au présent règlement est à disqualifier.

A10 Le Bureau d'évaluation

Le bureau d'évaluation se compose de 3 personnes, dont 2 devront être présent pendant au moins la moitié de la durée de compétition et désignées par la société organisatrice, la troisième pouvant être un tireur volontaire.

Pour ne pas entraver le bon déroulement des tirs. Seulement 2 personnes peuvent également remplir la fonction de juge.

Le bureau d'évaluation peut se faire aider par tant de personnes qu'il juge utile.

Lors de l'évaluation des résultats, la valeur de chaque impact devra être inscrite sur les cibles.

Dans le cas d'un impact douteux, l'évaluation devra se faire au moyen d'une jauge correspondant au calibre utilisé

B Déroulement du tir

B1 Le concours

Le tireur dispose de 10 minutes de temps de préparation avant sa série de 13 coups.

Le temps pour les 13 coups dont les 10 meilleurs sont pris en compte pour le score, est de 30 minutes

Le milieu de l'impact doit toucher l'anneau supérieur pour avoir droit à sa valeur

1 Foul Shot (Ölschuss) autorisé, doit être annoncé à l'avance du match.

- a. Le temps de préparation est annoncé par le commissaire de tir.
La fin du temps de préparation coïncide avec le début de la série.

La fin du temps de préparation est annoncée 30 secondes avant la fin.

Pendant le temps de préparation, le tireur a le droit de faire des exercices de visé.

Pour les fusils à percussion la détonation des amorces à vide (nettoyage du canal d'allumage) doit être fait pendant le temps de l'épreuve.

Le tireur dispose de 30 minutes pour le concours qui se compose de 13 coups en position debout.

L'ordre de tir sera fixé suite à l'inscription au bureau de tir.

L'usage d'un télescope de repérage des impacts est autorisé, le tireur ne peut en aucun cas être secondé par un assistant.

Le coaching d'un tireur pendant le concours est défendu.

B2 Le marquage

Il ne sera pas procédé à un marquage des coups tirés.

B3 Le classement

Le classement se fait d'après les dispositions du règlement MLAIC

Modalités du classement en cas d'égalité de points :

Nombre de 10, ensuite

Le nombre de « 10 » intérieurs (Innenzehner) sont à considérer.

B4 Résultats minimums requis

B4.1 Pour être éligible au classement en vue d'une sélection aux championnats MLAIC (européens ou mondiaux), chaque tireur doit obtenir, lors du championnat national, un score au moins égal à 90 % du résultat réalisé lors du dernier championnat MLAIC dans la discipline concernée.

B4.2 Toute fois, il est possible de se qualifier, le jour du CNI poudre noire, en tirant un match de qualification s'il y a au moins 3 participants dans une de ces disciplines ci après, les trois premiers reçoivent un diplôme.

S'il y a moins de 3 participants, il n'y a pas de diplôme de classement, mais un diplôme avec le nombre de points réalisés.

Par exemple comme discipline:

- 100 m Minié (arme de service), Whitworth (arme libre)
- 25 m pistolet à un coup (autre que revolver)
- À 50 m mousquet et mèche (avec grande cible)

Pour la qualification, il faut toujours atteindre 90 % du résultat du dernier championnat international MLAIC

Il va sans dire, uniquement avec licence luxembourgeoise (qualification / championnat).

